



Département de la Drôme

Commune d'Etoile-sur-Rhône

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Bilan de la concertation

Bilan de concertation arrêté par délibération du conseil municipal le 24 novembre 2020

Signé par le Maire de la commune d'Etoile-sur-Rhône



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION	5
Réunion dédiée aux personnes publiques associées jeudi 22 octobre 2020 à 10h00.....	5
Rencontre entre les services de la commune d'Etoile-sur-Rhône et la DDT de la Drôme le 22 octobre 2020.....	6
Réunion publique du jeudi 22 octobre 2020	6
OBSERVATIONS REÇUES PAR L'ADRESSE MAIL DEDIEE A LA CONCERTATION OU PAR COURRIER.....	6
OBSERVATIONS INSCRITES DANS LE REGISTRE MIS A DISPOSITION EN MAIRIE	7
ANNEXES – FORMALITES DE PUBLICITE REALISEES (A COMPLETER PAR LA VILLE).....	8

INTRODUCTION

La concertation a permis d'informer les professionnels, les associations mais aussi les habitants et de recueillir leurs remarques sur le projet de RLP du territoire.

La commune a ainsi prévu dans sa délibération de prescription les modalités de concertation suivantes :

- Un registre mis à disposition durant le projet afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP. Ce registre sera complété par des documents au fur et à mesure de l'avancement du projet
- Une adresse email mise à disposition durant le projet afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP. La mise en ligne de documents au fur et à mesure de l'avancement des études sur le site internet de la commune.
- Une ou plusieurs réunions publiques de concertation afin d'informer la population et les professionnels sur le projet

Ces modalités ont été intégralement réalisées afin d'assurer une information la plus large possible sur le projet. Ont notamment été mis en place :

- Un registre et un dossier papier en mairie d'Etoile-sur-Rhône ;
- Une adresse mail dédiée permettant d'émettre des remarques ou observations tout au long du projet : revisionrlp@mairie-etoilesurhone.fr;
- La tenue d'une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées, le 22 octobre à 10h00 à la Mairie d'Etoile-sur-Rhône ;
- La tenue d'une réunion publique, le 22 octobre à 18h00 dans la salle polyvalente d'Etoile-sur-Rhône.

Ces modalités ont mis en place d'avril 2019 à novembre 2020.

La collectivité a ainsi prévu une réunion publique le jeudi 22 octobre 2020 dont l'objectif était de recueillir l'avis des personnes concernées et du grand public sur le projet de RLP.

Les personnes intéressées ont été informées des dates et des modalités de la concertation et notamment de la tenue d'une réunion publique via :

- Le site internet de la commune,
- Les panneaux électroniques d'information de la ville, notamment pour annoncer la tenue de la réunion publique, à compter du 8 octobre 2020
- La diffusion d'un article de presse dans la presse locale : « LE DAUPHINE LIBERE », du 8 octobre 2020 (p.17).
- La diffusion d'un article de presse dans la presse locale : « DROME HEBDO LE PEUPLE LIBRE », du 8 octobre 2020 (p.36).
- L'invitation par courrier des principaux syndicats d'afficheurs et d'enseignistes, des principales associations de protection du paysage et de l'environnement¹ à participer à la réunion publique du 22 octobre 2020 à 18h00 et des Personnes Publiques Associées à participer à la réunion PPA du 22 octobre à 10h00.

Ces modalités avaient pour objectif :

- 1°) de rappeler les dates de la concertation ;
- 2°) de prévenir de la tenue d'une réunion publique sur le projet de RLP ;
- 3°) de préciser que le projet était consultable en version papier dans les locaux de la mairie et qu'un registre papier permettait de réagir en mairie ;

¹ Il s'agit des syndicats représentatifs de la profession d'afficheurs et des associations bénéficiant d'un agrément ministériel pour les questions environnementales

4°) d'avertir que le projet était disponible en ligne sur le site Internet de la ville d'Etoile-sur-Rhône et que des observations pouvaient être transmises via l'adresse suivante : revisionrlp@mairie-etoilesurhone.fr

La commune remercie l'ensemble des contributeurs du projet. Cela a permis de co-construire le projet de RLP.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION

Réunion dédiée aux personnes publiques associées jeudi 22 octobre 2020 à 10h00

Une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées (PPA) s'est tenue le jeudi 22 octobre 2020 à 10h00 en mairie de la commune d'Etoile-sur-Rhône. Son objectif était de recueillir les observations des PPA sur le projet.

Dans un premier temps, le projet de la commune est présenté aux personnes présentes (cf support ci-joint pour plus de détails).

La seconde partie de la réunion est consacrée aux échanges avec les participants, dont voici les remarques.

- Il est tout d'abord demandé si les interdictions absolues s'appliquant aux publicités (interdite hors-agglomération, sur les clôtures non aveugles, etc) s'appliquent aussi aux enseignes. Il est rappelé que non, les enseignes peuvent être installées hors agglomération si elles sont apposées sur l'unité foncière ou le bâtiment de l'activité à laquelle l'enseigne fait référence. La réglementation des enseignes diffère de la réglementation des publicités et des préenseignes. Le totem d'une ferme expérimentale apposé sur son unité foncière sera donc considéré comme une enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol, le totem devra donc respecter les règles propres à ce type de dispositif.
- Une remarque est effectuée par le représentant de la chambre d'agriculture concernant l'interdiction des publicités et des préenseignes scellées au sol sur l'ensemble de la commune et leur impact sur les activités agricoles. Il est rappelé que des préenseignes dites dérogatoires peuvent être autorisées hors agglomération pour des panneaux annonçant des ventes ou la fabrication de produit du terroir par des entreprises locales. Le RLP n'intervient pas sur ces dispositifs.
- Il est précisé que l'écriture de l'article 12 à propos des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol n'est pas claire concernant la mention « plus ou moins de 1 mètre carré ». L'article sera réécrit de manière plus claire.

La commune remercie l'ensemble des participants présents lors de la réunion pour leurs remarques. La réunion s'achève à 11h00. La commune rappelle que le projet est mis en ligne sur le site internet de la commune. Les remarques émises lors de la réunion et pendant la phase de concertation seront analysées par la commune pour éventuellement modifier le projet et dresser le bilan de la concertation.

Synthèse et justification des éléments pris en compte ou non dans le cadre de la concertation :

Au regard des remarques émises lors de cette réunion, la commune a décidé de prendre en compte les remarques concernant la réécriture de l'article 12 concernant les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol afin de le rendre plus compréhensible pour le grand public.

Rencontre entre les services de la commune d'Etoile-sur-Rhône et la DDT de la Drôme le 22 octobre 2020

En raison de l'impossibilité des services de la DDT d'être présent lors de la réunion dédiée aux PPA, une rencontre entre les services et les élus de la commune et la représentante de la DDT de la Drôme s'est tenue le 20 octobre 2020 en mairie d'Etoile-sur-Rhône, de 14h00 à 15h30. Son objectif était de recueillir les observations de la DDT sur le pré-projet de RLP.

Voici les différentes remarques émises :

Dans le rapport de présentation :

- Modifier la date de caducité : 13 janvier 2021
- Pas d'orientations concernant les publicités apposées sur le mobilier urbain

Dans la partie règlementaire :

- Rappeler au début de la partie des enseignes que « les enseignes sont apposées sur le lieu de l'exploitation »
- Enseigne perpendiculaire : limiter en dimensions à 0.60 X 0.60 soit 0.36 m2
- Pour les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol apposée sur le domaine public:
 - o Autoriser uniquement si amovible
 - o Supprimer « enseigne scellée au sol », autoriser seulement les enseignes installées directement sur le sol comme les chevalets
 - o Ajouter : permis de stationnement délivré par la mairie
- Enseigne numérique : Préciser les services d'urgence
- Publicité : préciser que ces des dimensions hors-tout pour les publicités sur mur.

Les annexes :

- Cartographie : ajouter des cartes plus détaillées
- Remplacer l'annexe par celui qui a été rédigé pour le RLP de Valence

Réunion publique du jeudi 22 octobre 2020

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 22 septembre 2020 à la salle polyvalente d'Etoile-sur-Rhône, de 18h00 à 20h00. Son objectif était de recueillir les observations des personnes concernées (afficheurs, associations de protection de l'environnement), des commerçants et des habitants.

Personne s'étant présenté au bout de 30 minutes, la réunion est donc considérée comme close à 18h30.

OBSERVATIONS REÇUES PAR L'ADRESSE MAIL DEDIEE A LA CONCERTATION OU PAR COURRIER

- Aucune observation n'a été reçues

